

Entre saturation des cellules et mise en confiance des suspects

Styve Claudel ONDO MINKO

Libreville/Gabon

Ce sont les deux réalités auxquelles sont confrontés les Officiers de police judiciaire (OPJ) des différentes unités de la gendarmerie et de la police du pays. Lesquels regrettent l'absence d'un service minimum au sein des tribunaux, pour désengorger les geôles de leurs services.

L'ENSEMBLE des cours et tribunaux disséminés sur le territoire national devraient observer une suspension de leurs activités durant 15 jours. C'est la décision prise par le Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag), le lundi 28 novembre dernier, au cours d'un point-presse. En raison de la non-prise en compte des revendications

de ses membres par le gouvernement, selon le bureau exécutif dudit syndicat.

Il reste que ce débrayage des hommes en toges ne laisse pas insensibles les Officiers de police judiciaires (OPJ) exerçant dans les directions des enquêtes du pays. Car, les brigades de gendarmerie et autres commissariats de police se trouvent confrontées à un dilemme : surpeupler les cellules ou laisser expressément courir les bandits présumés après leur interpellation.

Un responsable de brigade de gendarmerie interrogé exprime sa crainte de voir les cellules de son unité se remplir dans les tout prochains jours. D'autant que les agents de ce service enquêtent en ce moment sur différentes affaires, au terme desquelles ils procéderont à des interpellations. « *Nos cellules ne sont*

pas très spacieuses pour garder à vue plus de dix personnes. Seule la fréquence quotidienne des déferrements nous permet, au moins, de ne pas y concentrer du monde », fait savoir l'officier supérieur en question. Tout en ajoutant que les gardes à vue dépassant les délais requis - 24 heures au moins, et 48 heures au plus-, coûteraient cher à son service, d'autant qu'il faut nourrir quotidiennement les mis en cause, en plus de leur garantir des soins en cas de maladie.

Mêmes inquiétudes émanant d'une autre direction des investigations de la province de l'Estuaire, dans laquelle les geôles afficheraient déjà complet. Si le commandant de cette unité respecte le droit de grève, il estime, toutefois, que la suspension, pendant 15 jours, des activités des

magistrats aura des conséquences désastreuses pour les personnels opérant au quotidien dans un domaine aussi sensible que la lutte contre l'insécurité et la prévention du banditisme.

« *Je pense que les magistrats auraient dû déclencher une petite grève d'avertissement de deux ou trois jours. Et passer progressivement la vitesse supérieure pour avoir gain de cause* », estime ce directeur des enquêtes.

Pour désengorger leurs cellules, une démarche aurait ainsi été menée en début de semaine par certains OPJ, en vue de bénéficier d'un éventuel service minimum au tribunal de Libreville. Raison pour laquelle, il y avait encore de l'activité lundi et mardi derniers, notamment au niveau du Parquet. Mais ce service minimum a été in-

terrompu, hier, par des grévistes en colère.

PRENDRE LE LARGE • Si la grève du Synamag impacte négativement sur les activités des OPJ de la province de l'Estuaire, on ne saurait en dire autant pour les localités de l'arrière-pays, où tout semble se dérouler normalement. Du moins jusqu'à hier mercredi. C'est le cas de Lambaréné, où le responsable d'une direction des enquêtes affirmait que les portes du tribunal de leur ville sont toujours ouvertes.

Les activités se poursuivent également sans interruption à Moanda, le chef-lieu du département de la Lebombi-Leyou. « *Pour l'instant, nous ne rencontrons aucun problème* », fait savoir un officier supérieur.

Même son de cloche à Bitam, le chef-lieu du dé-

partement du Ntem, où les différentes unités continuent de déférer les mis en cause au parquet d'Oyem.

Pour éviter l'engorgement, plusieurs directions des enquêtes pourraient faire le choix de mettre en confiance les personnes incriminées. Une décision qui conduirait à mettre sous le coude toutes les plaintes, en attendant la fin de la grève. Ce qui signifie la relaxe provisoire des mis en cause, actuellement confinés dans des cellules pour leur garde à vue. Lesquels seront ensuite rappelés pour la suite de la procédure.

Cependant, entre cette mesure et le risque de voir les suspects prendre le large, il n'y a qu'un pas qui pourrait être franchi. Au dépens des victimes!